

**DEPARTEMENT DE LA MANCHE**  
**Délibération D01-2026**

**SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DU COTENTIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**SÉANCE DU 26 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de février, à dix-huit heures, les membres du comité syndical élus se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de ville à Valognes (50700) sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5721-1 à L.5722-11 du Code général des collectivités territoriales applicables en la matière.

**Étaient présents :**

Mesdames et Messieurs les délégués syndicaux titulaires :

Hubert Lefevre, Jacky Mouchel, Henri Destres, Olivier Deboursetty, Gilles Schmitt, Gilbert Doucet, Michel Lafosse, Antoine Digard, Manuela Mahier, Nouredine Boussemame, Martine Grunewald, Dominique Hebert et Gilbert Lepoittevin.

Messieurs les délégués syndicaux suppléants :

Sonia Lepoittevin, Francis Botta, Daniel Gancel et Nicolas Poisson.

**Excusés :**

Denis Lefer, François Rousseau, Thierry Lemonnier, Jacques Leseigneur, Nicole Belliot-Delacour, Ralph Lejamtel, Arnaud Catherine Jérôme Lemaitre, Gilbert Michel, Jean-Pierre Lhonneur, Céline Lautour, Jean-Pierre Tollemer, Fabrice Rodriguez, Stéphane Barbe, Serge Martin, Benoit Fidelin, Chantal Ducouret Joanna Antoine, Henri Mignot, Philippe Gasnier, Thomas Perrotte, Chantal Ronsin, Benoit Arrivé, Agnès Tavard, Bertrand Lefranc, Sébastien Fagnen, Bertrand Hulin, Jean-Claude Colombel, Hervé Houel, Hervé Marie et Sébastien Lesne.

Date de convocation : 4 février 2026  
Date d'affichage : 16 février 2026

Nombre de Membres en exercice : 24  
Nombre de Membres présents : 17  
    Dont Membres titulaires : 13  
    Membres suppléants : 4  
Nombre de pouvoirs : 0  
Nombre de votants : 17

M. Olivier Deboursetty a été désigné secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion :

Monsieur Laurent Kiès, Directeur général délégué, Communauté d'agglomération du Cotentin,

**OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026**

## Délibération n° D01-2026

### Objet : Débat d'orientations budgétaires 2026

#### Objet : Débat d'orientations budgétaires 2026

Conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales le Comité Syndical doit débattre d'orientations budgétaires pour 2026 dans un délai de 2 mois maximum avant le vote du budget primitif.

#### Rapport d'orientation budgétaire 2026

L'année 2025 a été marquée par la décision d'engager une modification du SCOT afin d'intégrer la trajectoire ZAN. La procédure pour le recrutement du prestataire a été engagée et a permis de retenir un groupement de trois cabinets d'études en fin d'année 2025.

L'année 2025 a également été marquée par l'adhésion du Syndicat Mixte à l'agence d'urbanisme pour un montant estimé de 10 centimes d'euros par habitant, soit une enveloppe de 20 000 euros en 2027. Les cotisations, pour 2025, représentaient 50 % de ce montant cible et le taux sera porté à 75 % en 2026. Le Syndicat Mixte a également adhéré à OLONN.

#### **Investissement : Etude + FCTVA**

Cette année a permis d'attribuer le marché pour la modification du SCOT du pays du Cotentin afin notamment de le rendre compatible avec le SRADDET approuvé par la région Normandie. Le marché a été attribué à trois cabinets dont le mandataire du groupement est CRAAFT.

CRAAFT est une agence spécialisée en urbanisme, stratégie foncière et programmation urbaine, qui accompagne les acteurs de l'aménagement pour répondre au défi de la sobriété foncière dans un contexte de transitions (sociale, écologique et climatique).

SIRE Conseil est un cabinet indépendant qui intervient dans le domaine de l'environnement. Le cabinet accompagne notamment les collectivités dans les études réglementaires relatives aux Codes de l'environnement et de l'urbanisme. L'évaluation environnementale des documents d'urbanisme représente ainsi la spécialité de l'entreprise qui intervient pour la communauté d'agglomération dans les PLUi en cours.

LEXCAP est un cabinet d'avocats qui intervient auprès de nombreuses collectivités du Grand-Ouest en matière de suivi d'élaboration et de révision de documents d'urbanisme avec une forte expérience des modalités d'application de la loi littoral.

Le montant du marché de l'étude s'établit à 87 090 euros TTC. Les amortissements et les excédents antérieurs couvrent le coût de l'étude et les charges annexes (estimation à 20 000 €). Aussi il n'a pas été besoin de faire un appel auprès des membres en investissement en 2025 et il n'est pas envisagé de le faire pour 2026.

Il est précisé que la loi de finances a modifié les conditions de versement du FCTVA avec une recette qui sera perçue l'année suivante.

A ce jour, il n'y a pas d'assurance que l'Etat puisse accorder une aide financière pour la modification du SCOT.

### **Fonctionnement :**

L'année 2025 a été marquée par l'adhésion du Syndicat Mixte du SCOT du Pays du Cotentin à l'agence d'Urbanisme AUDACE. Le montant de la cotisation était de 10 000 euros en 2025 avec un appel à cotisation de 15 000 euros prévu en 2026 pour atteindre l'objectif de 20 000 euros en 2027.

L'année 2025 a été marquée également par l'adhésion du Syndicat Mixte du SCOT du Pays du Cotentin à l'agence d'Urbanisme AUDACE. Le montant de la cotisation était de 10 000 euros en 2025 avec un appel à cotisation de 15 000 euros prévu en 2026 pour atteindre l'objectif de 20 000 euros en 2027.

En 2025, la Communauté d'Agglomération n'a pu régler la somme due à l'URSSAF en raison de difficultés administratives. Aussi, il est nécessaire de réinscrire les crédits nécessaires pour le règlement des charges salariales et patronales et les pénalités pour le retard liées à la rémunération des commissaires enquêteurs. Le montant s'élève à 13 440 €.

Enfin, dans le cadre des dépenses de fonctionnement, il est prévu le remboursement des frais de personnel et des charges courantes à la Communauté d'Agglomération pour 74 000 euros. Si le budget 2025 prévoyait une enveloppe de 66 000 €, le coût réel est de 72 000 euros.

Pour financer la hausse des dépenses de fonctionnement liées à la cotisation AUDACE et au complément pour le règlement URSSAF, il est nécessaire de prévoir une progression de 10 % de la cotisation, soit de l'ordre de 9 000 euros.

### **Les orientations 2026 :**

Les orientations proposées pour l'exercice 2026 s'articulent autour des axes suivants :

- Poursuite de la modification du SCOT
  - Pilotage du marché d'études
  - Intégration de la trajectoire ZAN
  - Mise en compatibilité avec le SRADDET Normandie
- Renforcement de l'ingénierie territoriale
  - Montée en charge de la cotisation AUDACE
  - Mobilisation des expertises OLONN
  - Consolidation des outils d'observation et d'analyse territoriale
- Maîtrise des dépenses et sécurisation financière
  - Absence d'appel à contribution en investissement
  - Ajustement des contributions en fonctionnement (+10 %)
  - Couverture des charges URSSAF et des frais de personnel

### **Conclusion**

L'année 2026 s'inscrit dans la continuité des engagements pris en 2025, avec un effort particulier porté sur la modification du SCOT et le renforcement de l'ingénierie territoriale. La trajectoire financière reste maîtrisée, malgré une hausse nécessaire des contributions pour absorber les charges nouvelles et régularisations.

-----

SLOW

Le comité syndical, à l'unanimité, prend acte que le rapport d'orientations budgétaires 2026 a fait l'objet d'un débat.

- Suivent les signatures –  
Pour extrait certifié conforme  
au registre des délibérations  
Valognes, le 27 février 2026.  
**Le Président du Syndicat Mixte  
du SCOT du Pays du Cotentin :**

**Noureddine BOUSSELMAME**

